

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Commune d'Oullins  
Métropole de Lyon

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N° 20200716\_36 du 16 juillet 2020

Direction des Affaires Juridiques

---

L'an deux mille vingt , le seize juillet, à 18 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 10 juillet 2020, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Anne-France ARGANS.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 24

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 11

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

#### PRÉSENTS :

Clotilde POUZERGUE - David GUILLEMAN - Patricia VALLON DAUVERGNE - Anne PASTUREL - Christine CHALAND - Anne-France ARGANS - Georges TRANCHARD - Christiane PLASSARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Jean-Louis CLAUDE - Pierre LAFORETS - Tassadit BELLABAS - Bertrand SEGRETAIN - Frédéric HYVERNAT - Cédric BARBIERO - Solange MARTELLACCI - Anaëlle CAILLET - Claire BELLISSEN - Michel BAARSCH - Alexandre HEBERT - Joëlle SECHAUD - Jean-Charles KOHLHAAS - Bertrand MANTELET - Nadine BADR-VOVELLE

#### ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Clément DELORME pouvoir à Jean-Louis CLAUDE  
Louis PROTON pouvoir à Bertrand SEGRETAIN  
Christian AMBARD pouvoir à Anne-France ARGANS  
Sandrine GUILLEMIN pouvoir à Frédéric HYVERNAT  
Philippe SOUCHON pouvoir à Patricia VALLON DAUVERGNE  
Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Christiane PLASSARD  
Philippe LOCATELLI pouvoir à Solange MARTELLACCI  
Laurence DUCHAMP pouvoir à David GUILLEMAN  
Sandrine HALLONET-VAISMAN pouvoir à Pierre LAFORETS  
Paul SACHOT pouvoir à Chantal TURCANO-DUROUSSET  
Benjamin GIRON pouvoir à Jean-Charles KOHLHAAS

#### **Objet : Vœu pour construire ensemble l'avenir d'Oullins**

---

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

Vu le rapport par lequel Monsieur l'Adjoint expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

La Métropole de Lyon, jeune collectivité créée en 2015, a élu le jeudi 2 juillet dernier pour

la première fois un Président issu du suffrage universel direct. Ses compétences, en terme d'aménagement urbain et de déplacement notamment, en font un acteur incontournable pour le développement futur de notre Ville.

Nous, élus du Conseil municipal d'Oullins, appelons le Président de la Métropole de Lyon à prendre des engagements forts, et sans délais, pour l'avancée de projets majeurs pour notre Ville.

En matière d'aménagement urbain :

- Confirmer le lancement, dès la rentrée, de la consultation pour choisir un urbaniste en chef pour le projet d'éco-quartier de La Saulaie conformément à la concertation préalable à la constitution de la ZAC et au traité de concession déjà signé avec la SERL. L'objectif est de ne pas pénaliser les Oullinois et ne pas faire prendre plus de retard à ce projet attendu depuis plus de 15 ans,
- En parallèle, poursuivre des études pour l'expérimentation de la récupération de l'énergie générée par les eaux grises du collecteur de Pierre-Bénite pour alimenter le projet urbain.

En matière de déplacement :

- Lancer, au plus vite, des études pour la réalisation de la passerelle modes doux entre La Saulaie et le Parc de Gerland que nous appelons de nos vœux depuis longtemps. Cette passerelle permettrait d'éviter le point noir du pont de la Mulatière et proposerait un itinéraire mode doux sécurisé à l'ensemble des utilisateurs du sud-ouest lyonnais tout en connectant Lyon à la Via Rhôna qui passe désormais sur la rive droite du Rhône.

En matière d'apaisement des voiries :

- Affirmer une ambition forte pour le réaménagement de la place Anatole France en élargissant le périmètre d'opération, ce qui permettrait de connecter la future station Oullins Centre aux quartiers ; et en poursuivant les études de circulation déjà engagées pour sécuriser les accès, notamment des piétons à la station de métro.

*Amendement proposé par le groupe « Le temps d'agir pour une ville humaine » :*

*En matière d'apaisement des voiries :*

- *Affirmer une ambition forte pour le réaménagement de la place Anatole France en élargissant le périmètre d'opération, ce qui permettrait de connecter la future station Oullins Centre aux quartiers ; et en poursuivant les études de circulation **et de piétonisation** déjà engagées pour sécuriser les accès, notamment des piétons à la station de métro.*
- Accompagner la Commune dans la finalisation de son plan « Oullins, zone 30 » par la réalisation des aménagements de sécurité nécessaires au respect de cette mesure.

En terme de végétalisation des espaces :

- Accompagner financièrement la Commune dans son ambition de verdissement de ses cours d'école en lançant dans le même temps, dès la rentrée de septembre, une étude sur les cours des collèges de La Clavelière et Pierre Brossolette.

En terme de rénovations énergétiques des bâtiments publics :

- Accompagner l'investissement des communes dans la programmation de travaux dans les bâtiments publics en matière d'isolation thermique et de gains énergétiques.

En terme de solidarité territoriale :

- Poursuite des engagements de la précédente gouvernance, à laquelle votre groupe politique appartenait, de doubler la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) afin d'accompagner la commune pour faire face à l'augmentation de sa population engendrée par l'arrivée du métro et l'attractivité accrue du territoire.

Les élus du Conseil municipal attendent que la Métropole de Lyon soit au rendez-vous des ambitions qu'ils portent pour l'avenir et le développement d'Oullins.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Michel BAARSCH, Nadine BADR-VOVELLE, Claire BELLISSEN, Benjamin GIRON, Alexandre HEBERT, Jean-Charles KOHLHAAS, Bertrand MANTELET et Joëlle SECHAUD se sont abstenus pour les paragraphes :

En terme de végétalisation des espaces

En terme de rénovations énergétiques des bâtiments publics

**APPROUVE** l'amendement proposé par le groupe « Le temps d'agir pour une ville humaine ».

**DEMANDE** que la Métropole de Lyon soit au rendez-vous des ambitions portées pour l'avenir et le développement d'Oullins.

**APPELLE** le Président de la Métropole de Lyon à prendre des engagements forts, et sans délais, pour l'avancée de projets majeurs pour notre Ville et notamment comme détaillé ci-dessus en matière d'aménagement urbain, de déplacement, d'apaisement des voiries, de végétalisation des espaces, de rénovations énergétiques des bâtiments publics et de solidarité territoriale.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :  
Transmission en préfecture le / /  
Affichage :  
du / / au / /  
  
Clotilde POUZERGUE  
Maire  
Conseillère métropolitaine

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS**  
**L'an deux mille vingt , le seize juillet**  
**Pour extrait certifié conforme,**  
**Clotilde POUZERGUE**  
**Maire**  
**Conseillère métropolitaine**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*